



Indépendance vis à vis des héritiers

Par **Calypso 8**, le **01/09/2014** à **17:13**

Bonjour,

Si après le décès du 1 conjoint, le survivant peut il demander qu'aucun des héritiers s'occupe de ses biens et revenus s'il est dans l'incapacité de le faire et à qui faire cette requete en étant sur qu'elle soit respectee, faut il faire un acte notarié?

Merci pour la réponse